

Pour accéder à cet article veuillez suivre ce lien.

## Trop d'expériences courtes sur votre CV : comment rassurer les recruteurs ?

Marre de passer pour un candidat instable à cause d'un trop grand nombre d'expériences de courte durée dans votre CV? Des recruteurs nous expliquent comment procéder pour attirer l'œil des employeurs et les rassurer.

### Rester honnête

Inutile d'essayer de jouer avec les dates ou la mise en page pour camoufler la durée des expériences ou leur nombre. « Dans un CV, nous détectons rapidement un parcours ponctué de postes de courte durée ou de trous. Les faits qui ne correspondent pas entre eux sont rapidement mis à jour par la suite, lors de l'entretien de recrutement », assure Vincent Picard, directeur chez Fed Finance. Rami Kechteil, directeur associé du cabinet Selescope ajoute : « rien ne sert de tricher sur votre CV puisque cela ressort à l'entretien et donne une très mauvaise impression du candidat ». On joue donc l'honnêteté sur le CV et à l'entretien d'embauche pour évoquer CDD et missions d'intérim, mais pas la peine d'insister sur ce point de votre parcours dans la lettre ou mail de motivation.

### Regrouper les CDD

Dans le CV, rassemblez toutes vos expériences professionnelles de courte durée. « En regroupant les CDD de quelques mois et les missions d'intérim relatives à un même métier, on aère au maximum son CV, propose Gaëlle Marre, directrice d'Office Team France. En revanche, si les fonctions occupées étaient différentes, il est recommandé de les présenter par secteur d'activité. » Plus précisément, « le candidat indique la période de temps, le poste occupé, suivi des différentes sociétés au sein desquelles il a travaillé en mentionnant à chaque fois la durée. Il évitera ainsi de donner une impression d'instabilité au recruteur », poursuit Rami Kechteil. De plus, « cela permet de rendre le CV plus cohérent et de ne pas effrayer le recruteur », commente Vincent Picard.

### Assumer son parcours

« C'est lors de l'entretien que le candidat va pouvoir expliquer les raisons de l'accumulation de contrats de courte durée », assure Gaëlle Marre. La manière dont vous les justifierez est essentielle. « Le candidat peut expliquer que le contexte économique ne lui a pas permis de pérenniser sa situation professionnelle, suggère Vincent Picard. Depuis 2008, les entreprises sont plus frileuses et les recruteurs en ont bien conscience. » Mais évitez le discours de type "c'est la faute des autres", car au final, rien ne vous a obligé à accepter un poste. Pour Gaëlle Marre, « il est important d'assumer son parcours et de montrer qu'il est choisi et non subi. Le candidat qui a accepté des missions courtes parce qu'il n'a trouvé que cela et qu'il refusait de ne pas travailler doit le dire. » Vous tournerez ainsi ce qui peut être perçu comme une faiblesse en point fort.

### Mettre en avant les acquis

Toute expérience contient des éléments positifs. Et c'est ce qu'il convient de démontrer au recruteur pendant l'entretien. « Le candidat doit expliquer que l'accumulation de missions courtes a développé sa souplesse et sa capacité d'adaptation à des environnements professionnels divers, tout en lui permettant d'apprendre des choses nouvelles », conseille Rami Kechteil. Et Gaëlle Marre d'ajouter : « il doit mettre en valeur toutes les compétences qu'il a acquises. Cela peut être son intégration au sein d'un nouveau secteur d'activité, l'apprentissage d'un logiciel, la pratique d'une langue étrangère... »

### S'armer de références

Le recruteur va vouloir valider que vous n'avez eu aucun problème avec vos anciens employeurs et qu'il s'agissait bien de CDD. Aussi, munissez-vous d'une ou deux lettres de références. « Le candidat peut indiquer en fin de CV qu'il a la possibilité de fournir des références sur demande ou tout simplement les apporter lors de l'entretien d'embauche. C'est bien vu et cela fera gagner du temps au recruteur », note Gaëlle Marre.

Date : 25/06/2014

Pays : France

Rubrique : -

Keljob.com

[Pour accéder à cet article veuillez suivre ce lien.](#)

Rassurer le recruteur sur vos projets

« En raison d'un marché du travail particulièrement difficile, l'accumulation d'expériences courtes est devenue moins pénalisante », tempère Vincent Picard. Toutefois, si votre parcours professionnel contient une douzaine d'expériences sur trois ou quatre ans, vous devez impérativement rassurer le recruteur sur votre volonté d'inscrire votre prochain poste dans le long terme . « Le candidat doit expliquer que le passé, c'est le passé et qu'il veut désormais ancrer son avenir professionnel dans la durée. Il faut aussi que ce soit sincère et non un discours de surface », conclut Rami Kechteil.

Il n'y a pas de commentaires, soyez le premier

